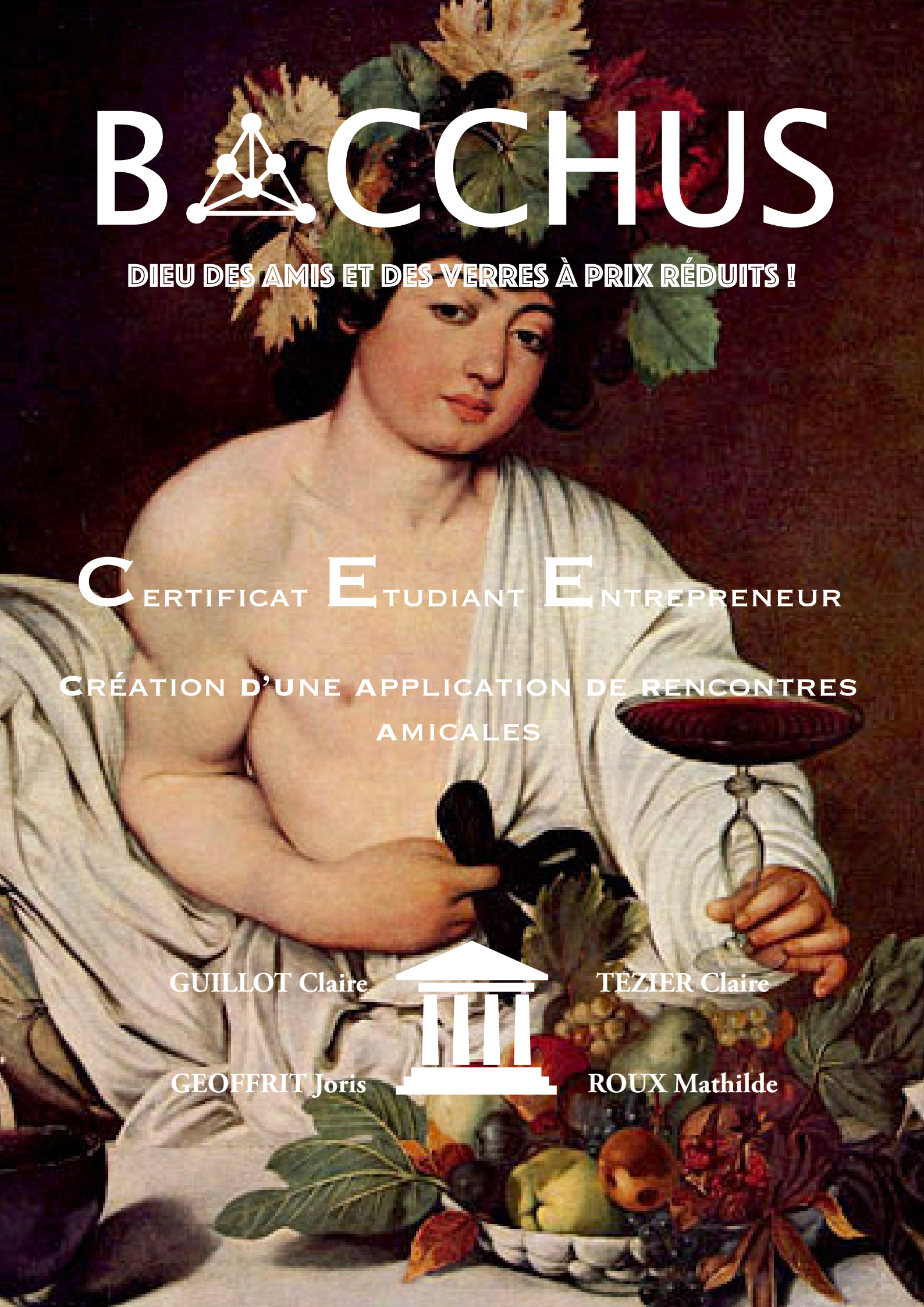


The background of the entire poster is a classical painting of Bacchus, the Roman god of wine, by Peter Paul Rubens. He is depicted as a young man with a muscular build, wearing a white drapery. He has a crown of grapevines and leaves on his head. In his right hand, he holds a bunch of grapes, and in his left, he holds a glass of red wine. A large, ornate bowl of various fruits, including grapes, pears, and apples, sits on a table in front of him. The overall style is Baroque, with dramatic lighting and rich colors.

BACCHUS

DIEU DES AMIS ET DES VERRES À PRIX RÉDUITS !

CERTIFICAT ETUDIANT ENTREPRENEUR

CRÉATION D'UNE APPLICATION DE RENCONTRES
AMICALES

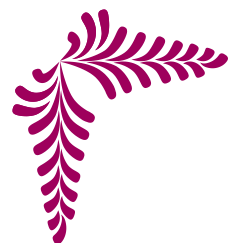
GUILLOT Claire

TEZIER Claire

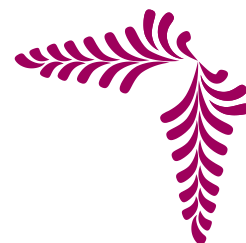
GEOFFRIT Joris

ROUX Mathilde

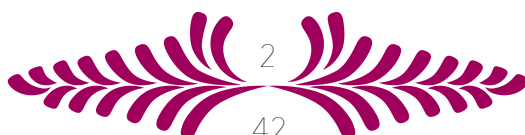




SOMMAIRE



CONTEXTE.....	PAGE 3
Motivations.....	PAGE 3
Rôles.....	PAGE 3
PROJET.....	PAGE 4
ETUDE DE MARCHÉ.....	PAGE 5
Analyse SWOT.....	PAGE 5
Clientèle.....	PAGE 6
Demande.....	PAGES 7 & 8
Financements.....	PAGE 9
Zone d'intervention.....	PAGE 9
Concurrence.....	PAGE 10
Partenaires.....	PAGE 11
Bureaux d'étudiants.....	PAGE 11
Sponsors.....	PAGE 11
FORMES JURIDIQUES.....	PAGE 12
Association.....	PAGE 12
SARL.....	PAGE 13
COMMUNICATION.....	PAGE 14
FINANCES.....	PAGE 15
Années N+0/N+1.....	PAGE 15
Année N+2.....	PAGES 15 & 16
Perspectives.....	PAGE 16
CONCLUSIONS ET REMERCIEMENTS.....	PAGE 17
SITOGRAFIE.....	PAGE 18
ANNEXE 1 - Application.....	PAGES 19 à 22
ANNEXE 2 - Concurrence.....	PAGES 23 à 25
ANNEXE 3 - Partenaires.....	PAGES 26 & 27
ANNEXE 4 - Statut.....	PAGES 28 & 29
ANNEXE 5 - Conditions générales d'utilisation.....	PAGES 30 & 31
ANNEXE 6 - Supports de communication.....	PAGES 32 à 35
ANNEXE 7 - Tableaux des finances.....	PAGES 36 à 41
ANNEXE 8 - Cotisations et assiettes minimales.....	PAGE 42



CONTEXTE

MOTIVATIONS

Après 4 ans d'études passées à Angers...

NOTRE CONSTAT



- Nous fréquentons toujours les mêmes personnes, dans les mêmes endroits et nous aimerions faire de nouvelles rencontres mais finalement nous restons dans notre routine.
- Nous voyons beaucoup d'étudiants étrangers à l'UCO qui souhaitent passer du temps avec des francophones et sympathiser avec eux, une démarche difficile car les natifs ont tendance à rester entre eux.

NOTRE BUT



- Casser les codes en mettant un point d'honneur à faciliter les rencontres entre les personnes mais aussi à leur donner l'envie de sortir et de découvrir des lieux de festività et de convivialité sur Angers.
- Aider les étudiants français, étrangers et les nouveaux arrivants sur Angers à rencontrer des personnes rapidement et facilement.

ROLES

BACCHUS



Claire Guillot - Master communication et stratégie d'entreprise
Démarchage sponsors et bars
Association



Claire Tézier - Licence sociologie
Analyse sondages
SARL



Joris Geoffrit - Master communication et stratégie d'entreprise
Création image de marque
Design application
Etude de marché
Communication



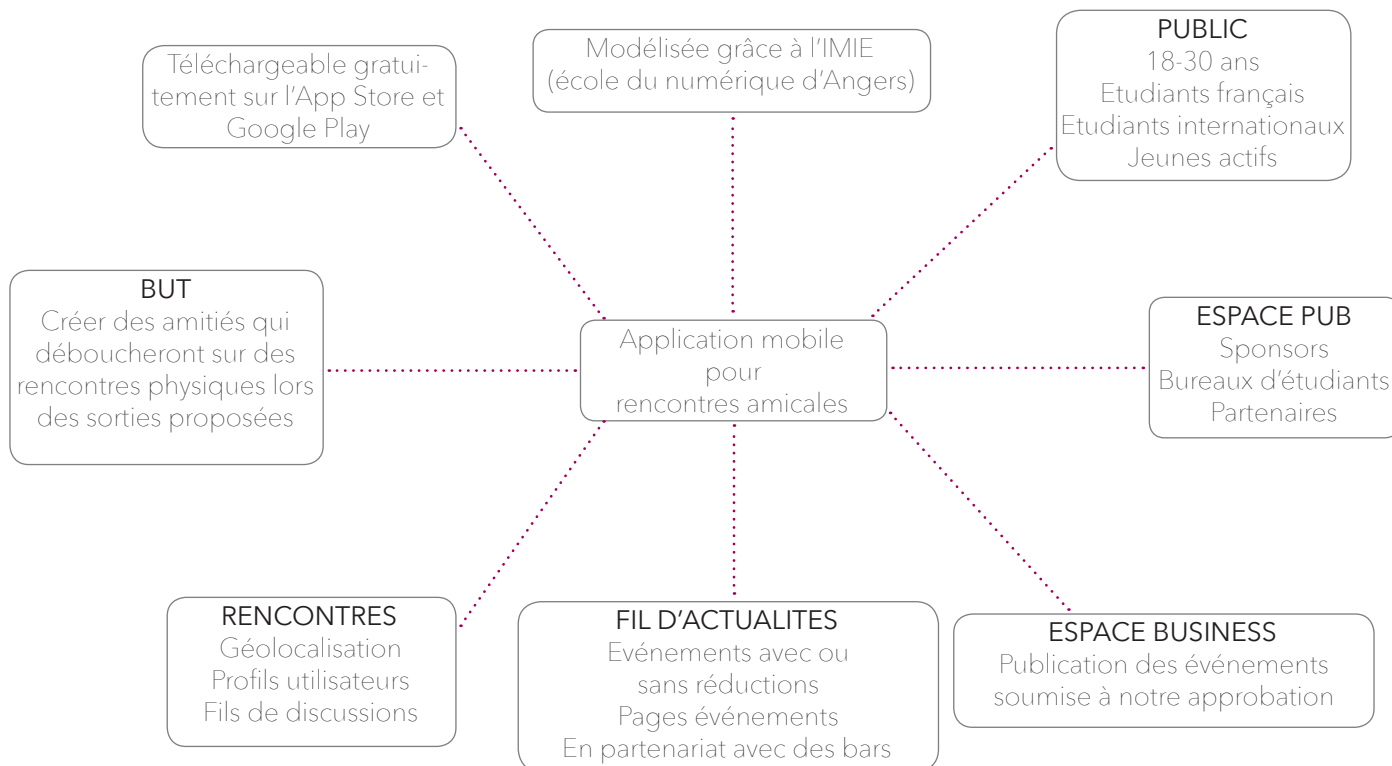
Mathilde Roux - Master communication et stratégie d'entreprise
Démarchage sponsors et bars
Etude de marché
Finances



PROJET

Veuillez trouver en **ANNEXE 1** les impressions d'écran de notre application qui vous montreront concrètement ce qu'est notre projet.

Nous souhaitons proposer à toutes ces personnes, en quête de sorties et de rencontres, une application mobile qui leur faciliterait ces démarches et qui leur offrirait des promotions. Il reste quelques fonctionnalités à travailler d'ici au lancement en septembre 2017, comme le mode "anglais".



BACCHUS

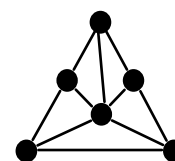
BACCHUS

Pourquoi ce nom ? (Vérification faite auprès de l'INPI)

- Connotation du dieu romain de la boisson, de la fête et du théâtre
- Clin d'oeil aux rencontres dans un cadre informel et festif

Pourquoi ce logo ?

- Idées de connexion et de mise en relation entre les personnes
- "D" majuscule grec (forme de triangle) = Première lettre de la version grecque : Dionysos



Herbergement des données -> 30€/mois

Hébergement de l'application -> Gratuit

OVH
+
CYBERDUCK (mac) **OU** FILEZILLA (windows)

XCODE (Apple) **OU** ANDROID STUDIO (Android)



ETUDE DE MARCHE

ANALYSE SWOT

FORCES

- Implications, connaissances et expériences complémentaires des 4 membres créateurs
- Cible jeune : Plus facile à appréhender pour nous, étudiants
- Ville d'Angers : Bonne connaissance de l'environnement
- Application en anglais et en français, gratuite à télécharger
- 8 bars partenaires plus de 6 mois avant le lancement de l'application
- Concept unique sans aucun concurrent direct : 3 types d'applications en une
- Peu de dépenses occasionnées par ce concept
- Facilité d'utilisation de l'application pour les étudiants comme pour nos partenaires
- Gestion très simple de l'application gratuitement créée par l'IMIE

FAIBLESSES

- Manque de notoriété
- Nouveau concept : Risque d'écart entre les résultats des sondages et la réalité
- Application limitée à Angers pour le moment
- Bars limités au centre d'Angers
- Nombre possible de partenaires limité
- Concurrents indirects plus connus et déjà implantés : Nightfall
- Peu de connaissances en maintenance informatique malgré la grande aide de l'IMIE

OPPORTUNITES

- Certains bars angevins souffrent d'un manque de clientèle, besoin de promotion
- Nous vivons à Angers : Proximité avec les partenaires et les sponsors et facilité pour aller à la rencontre de potentiels futurs intéressés
- Expansion à d'autres villes si l'application fonctionne bien sur Angers
- Applications mobiles très utilisées par les jeunes et de plus en plus par les personnes un peu plus âgées
- 37 500 étudiants à Angers : Ville dynamique
- Les étudiants internationaux sont très nombreux : Besoin et envie de rencontrer des français (sondages)
- Début d'activité en association loi 1901 puis possibilité de devenir à but lucratif et de former une SARL

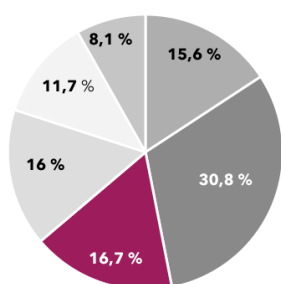
MENACES

- Accès facile aux différents événements et sorties d'Angers
- Sondages montrant une réelle envie de faire des rencontres : la réalité sera-t-elle la même ?
- Présence de Facebook qui peut suffire pour le côté amis et rencontres
- Existence d'alternatives à notre application, notre communication avant le lancement sur Angers doit être infallible
- Les applications étant de plus en plus nombreuses et rapides à se lancer : Besoin d'une veille concurrentielle très active et en continu

CLIENTELE

Nous avons réalisé des recherches sur la population angevine dans le but de voir si notre application avait assez de matière pour pouvoir toucher les personnes que nous souhaitons. Tous nos graphiques proviennent de recherches effectuées par l'INSEE et datent de 2013.

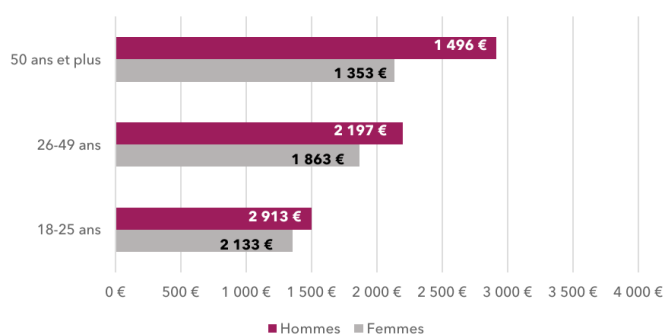
Parts des enfants, jeunes, adultes et personnes âgées sur Angers



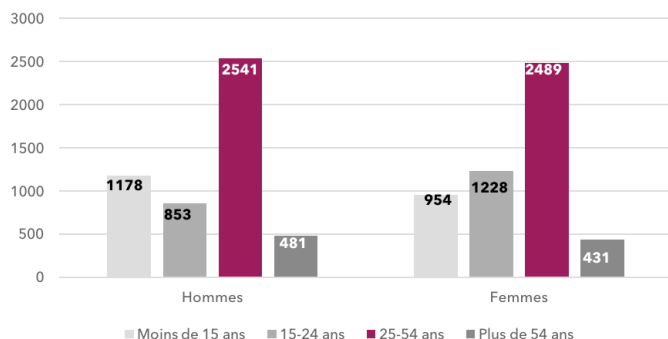
■ 0-14 ans ■ 15-29 ans ■ 30-44 ans ■ 45-59 ans ■ 60-74 ans ■ 75 ans et plus

Le revenu moyen mensuel net pour les 18-25 ans oscille entre 1353€ et 1496€ en fonction du sexe, ce qui montre un pouvoir d'achat plutôt moyen mais suffisant pour se permettre d'aller dans les bars et de consommer. Nous pouvons donc en conclure que des réductions pourraient n'être que bien reçues, notamment chez les jeunes actifs, d'après ces chiffres.

Revenus moyens par foyer



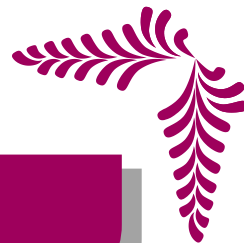
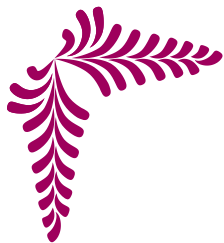
Répartition des étrangers à Angers



■ Moins de 15 ans ■ 15-24 ans ■ 25-54 ans ■ Plus de 54 ans

Le total des étrangers ayant entre 18 et 24 ans et qui vivent à Angers s'élève à plus de 2000. Ce chiffre comprend les étudiants et les non-étudiants qui ont un permis de séjour en France. Cela montre que les étrangers sont une source exploitable et que notre application peut les intéresser.

Les plus de 37 500 étudiants angevins représentent 30% des effectifs régionaux (contre 45% pour Nantes et 11% pour le Mans). En 10 ans, les effectifs ont crû de plus de 18% à Angers, soit près de 4 points de plus qu'à l'échelle régionale et 10 de plus qu'à l'échelle nationale. Cela est un très bon point pour l'application étant donné que nous visons avant tout cette catégorie socioprofessionnelle bien précise.

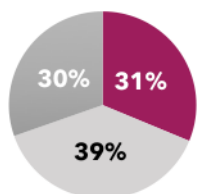


DEMANDE

Afin de connaître précisément les attentes et besoins de nos futurs clients, nous avons réalisé un sondage par le biais de Google Forms auprès d'un échantillon de 1000 personnes. Ces dernières nous ont permis de nous faire une idée sur la faisabilité de notre application.

Nos interrogés sont des étudiants angevins, étrangers, mais aussi des jeunes actifs venant de différentes villes et ayant de 18 à 25 ans.

Depuis quand vivez-vous dans votre ville ?



- Moins d'1 ans
- Entre 1 ans à 2 ans
- Entre 3 et 4 ans

Il nous a paru intéressant de savoir depuis combien de temps les personnes interrogées vivaient dans leur ville. 31% des étudiants vivent à Angers depuis moins d'un an. Même pourcentage pour les jeunes actifs qui vivent depuis plus de 4 ans dans leur ville. 43% de ces derniers vivent depuis 1 à 2 ans dans leur ville.

Sur les 1000 personnes interrogées sur l'application, 90% souhaitent élargir leur cercle amical et 80% seraient prêts à utiliser une application qui permettrait de rencontrer des personnes.

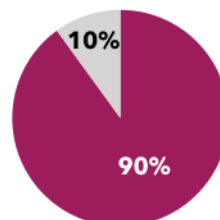
Nous avons posé la question suivante :

"Aimeriez-vous élargir votre cercle amical, rencontrer de nouvelles personnes ?"

Une grande partie des interrogés souhaite rencontrer des personnes d'une autre culture et est prête à rentrer dans une démarche active.

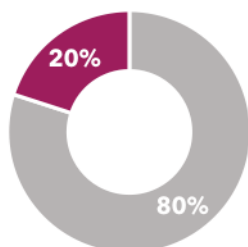
Souhaitez-vous rencontrer d'autres personnes, élargir votre cercle amical ?

- Oui
- Non



Est-ce qu'une application pour cela vous intéresserait ?

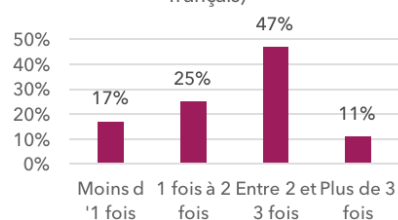
- Oui
- Non



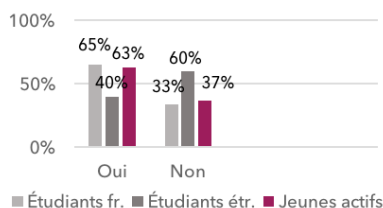
De plus, nous avons étudié les différents sites de rencontres amicales (OVS, Meet-Up, etc). Nous remarquons que seulement 7% des étudiants français les utilisent, contre 60% du côté des étudiants étrangers interrogés. Néanmoins, les étudiants étrangers utilisent de nombreux sites de rencontres amicales, mais aucune application.

Sur les 70 personnes en activité, 40 d'entre elles sortent 2 à 3 fois par semaine. 47% des étudiants français angevins sortent 1 à 2 fois par semaine. Quant aux étudiants étrangers, leur rythme de sortie se restreint à 1 fois par semaine.

Quelle est généralement la fréquence de vos sorties en ville sur la semaine ? (Étudiants français)



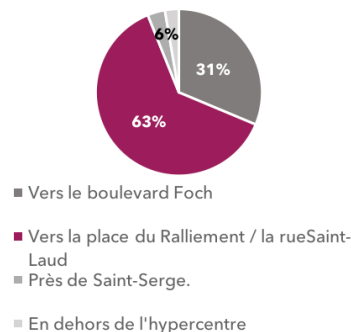
Trouvez-vous facilement les sorties et événements organisés à Angers ?



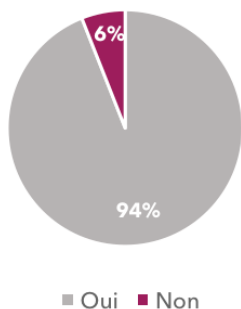
Les réponses sont partagées entre les étudiants étrangers et les étudiants angevins. Les étudiants étrangers sont 60% à trouver qu'il n'y a pas assez d'événements/sorties organisés à Angers. Quant aux étudiants français et aux jeunes actifs, ils sont satisfaits des événements proposés par la ville.

Toutes les personnes interrogées sortent généralement dans le centre voire hyper-centre d'Angers (rue Bressigny, Place du Ralliement/rue Saint Laud, avenue Foch) où la plupart des bars sont placés. Une minorité sort près du quartier Saint Serge (3%) et en dehors de l'hyper-centre (3%).

Dans quel coin d'Angers sortez-vous le plus ?

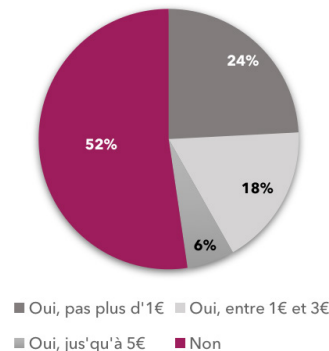


Est-ce qu'une application qui vous fait profiter de réductions dans les bars d'Angers vous intéresserait ?



Un interrogé écrit "Tout le monde aime les réductions". Nous remarquons que 94% des personnes interrogées sont intéressées par une application leur permettant de profiter de réductions dans les bars d'Angers.

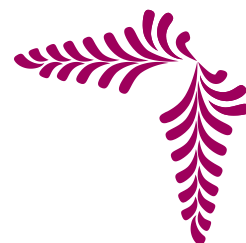
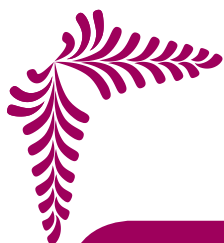
Notre application sera gratuite à télécharger. Seriez-vous prêt à payer pour un service en plus ? Ex : quelques euros pour plus de réductions



Enquête sociologique

En parallèle de ces questionnaires, nous avons mis en commun une enquête sociologique réalisée par des étudiants en sociologie, "La vie étudiante à Angers". Cette enquête sociologique permet de comprendre le mode de vie des jeunes angevins, de 18 à 25 ans, des étudiants de tous les milieux mais aussi de toutes les facultés d'Angers (publiques et privées). L'enquête est basée sur un échantillonnage de 750 individus angevins.

Les réponses qui ressortent le plus concernant les fréquentations lors des sorties sont "avec des amis de l'université" ou "avec des amis d'autres universités", mais 450 étudiants ont été favorables à la mention suivante : "Aimeriez-vous élargir votre cercle amical, rencontrer de nouvelles personnes ?". De plus, 70% des 750 étudiants interrogés nous montrent que l'argent pour sortir dans des bars peut être un frein à leurs sorties (ex : à la fin du mois). 10% sont régulièrement "bloqués" financièrement. Ces études rendent d'autant plus légitime et indispensable notre projet.



FINANCEMENTS

Téléchargement

L'application est complètement gratuite à télécharger pour les utilisateurs, comme tous nos concurrents. En effet, de par nos sondages, nous avons vu que la majorité ne souhaite pas donner beaucoup d'argent pour ces services.

Partenariats

Nos partenaires étant les bars d'Angers, nous leurs offrons nos services contre une compensation moindre. En effet, notre but n'est pas de se faire de l'argent mais uniquement de couvrir nos dépenses et pouvoir continuer à développer l'application. Nous avons présentement 8 bars partenaires que nous sommes allés directement démarcher et qui acceptent de nous donner entre 10€ et 20€ par mois. Nous aurons également les BDE en première année de SARL (voir la partie "Finances"). Nous estimons avoir au départ une participation de 10€ par mois de 8 BDE.

Sponsoring

Comme la plupart des applications et donc de nos concurrents, nous aurons des sponsors pour nous aider financièrement mais pas avant la première année de SARL. Nous leur offrirons de la place sur le bandeau publicitaire de notre application et nous mettrons leur nom sur nos supports de communication. Pour comprendre nos offres, il faut savoir que le temps moyen d'une connexion d'un utilisateur sur ce genre d'application est de deux minutes et que quelques secondes suffisent à capter son attention. Nous n'aurons qu'un sponsor pour les deux années en association loi 1901 (voir partie "Finances"). Ce dernier est l'Orange Bleue, une salle de sport accueillant de nombreux étudiants. Au lancement de la SARL, nous estimons que 5 sponsors supplémentaires nous rejoindront (voir partie "Etude de marché - Sponsors").

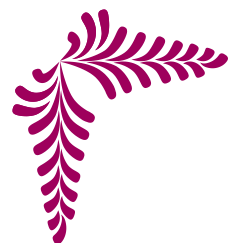
ZONE D'INTERVENTION

Nous travaillerons dans l'un de nos appartements, ce qui n'occasionnera aucun frais en terme de local. Nous avons choisi Angers comme zone d'intervention et plus particulièrement le centre-ville. Les huit bars partenaires que nous avons pour l'instant y sont tous situés, principalement avenue Foch, rue Saint Laud et son prolongement. Nous ne nous intéressons pas aux bars situés en périphérie car leur clientèle principale n'est pas les jeunes. De plus, nous préférons rester focalisés, au départ, sur le centre-ville pour maximiser le côté très dynamique, festif et propice aux nouvelles rencontres.

Nous souhaitons commencer par lancer l'application uniquement sur Angers. Il y a deux raisons très simples :

- Côté pratique : Nous sommes nous-mêmes étudiants à Angers, nous connaissons les endroits privilégiés par les jeunes. Nous pouvons aller démarcher physiquement les bars angevins et interroger assez facilement les jeunes grâce à toutes les adresses électroniques des étudiants de l'UCO. De plus, Angers est une jolie ville étudiante où il fait bon vivre. C'est donc pour nous tout naturel de vouloir en être acteurs via le lancement de cette application.
- Côté financier : Nous ne pouvons pas nous permettre de lancer cette application dans plusieurs villes à la fois, cela demanderait un budget en communication bien plus élevé que ce que nous avons. Angers de par sa taille moyenne est tout à fait ce qu'il nous faut.

Néanmoins, notre application n'est pas conçue que pour Angers mais bien pour pouvoir être utilisable dans d'autres villes. Si Bacchus est un succès à Angers, nous la lancerons bien évidemment dans d'autres villes étudiantes du Grand Ouest, pour commencer comme Nantes ou Rennes.



CONCURRENCE

Veuillez trouver les descriptions de nos concurrents en **ANNEXE 2**.

Il n'existe aucune application qui propose le même ensemble de services que nous, nous n'avons aucune concurrence directe, Bacchus est donc très novatrice sur le secteur.

Applications ou sites pour rencontres amicales

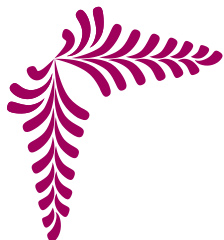
Nom	Site +appli	Géolocalisation	Evénements	Prix et publicité	Où ?	Conversation	Filtres	Profil Facebook
WEALCOME	OUI IOS/Android	OUI	OUI	Gratuit et sans pubs	France	OUI	OUI	OUI
MEET-UP	Oui IOS/Android	NON	OUI	Payant pour les organisateurs	179 pays	NON	OUI	OUI
OVS	Site internet	NON	OUI	Certaines sorties payantes+service premium+pubs	France, Belgique, Luxembourg, Suisse	OUI/ NON (forums, messages)	OUI	NON

Applications qui proposent des sorties

Nom	Site+appli	Géolocalisation	Organisateurs	Prix et publicité	Où ?	Filtres	Evénements sur Angers
WINGIT	OUI IOS/Android	NON	Commerces, BDE, bars	Gratuit et sans pubs, payant pour les pros	Grandes villes d'Europe, USA, Canada, etc	OUI	Peu, 5/semaine (+/-)
Angers l'agenda	Site+appli	OUI	Ville d'Angers	Gratuit	Angers	OUI	Beaucoup
EVENT BRITE	OUI IOS/Android	OUI	Commerces	Gratuit et sans pubs, payant pour les pros	USA, quelques villes d'Europe	OUI	Banques, We-forgue, écoles, Cointreau, etc
YELP	OUI IOS/Android	OUI	Commerces	Gratuit et sans pubs	Europe, USA	OUI	Tous les bars

Applications ou jeux qui offrent des réductions

Nom	Site +appli	Géolocalisation	Réductions	Prix et publicité	Où ?
NIGHTFALL	Jeu de cartes+site	NON	OUI : Selon l'établissement, 1/2 réductions par carte Ex : 1 acheté/1 offert	9€ sans pubs	Angers, Tours, Nantes, Rennes, etc
GROUPON	OUI	NON	OUI sur tout : Loisirs/sorties, bien-être, restaurants/bars, etc Réductions en fonction du prix de départ ou du produit	Gratuit et sans pubs	Monde entier
REDUCAVE-NUE.COM	OUI IOS/Android	NON	Comme GROUPON	Gratuit et avec pubs	France



PARTENAIRES

Veuillez trouver la description de tous les bars en **ANNEXE 3**.

Nous avons démarché plusieurs bars dont 8 (voir liste ci-dessous) qui nous ont pour l'instant donné un accord écrit pour un partenariat au lancement, c'est-à-dire proposer sur notre application des événements et des réductions pour les utilisateurs. Ils acceptent également de payer entre 10€ et 20€ par mois pour appuyer notre projet (voir partie "Finances").

BLACK PEAT
JAMES JOYCE
L'IRLANDAIS
LE BAROQUE
LE GAINZBAR
MATT MURPHY'S
LE STRAPONTIN
WALLABY'S

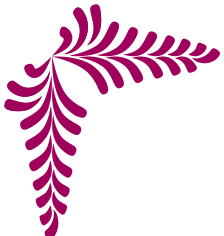
BDE

Nous souhaitons commencer un partenariat avec les bureaux d'étudiants au lancement de la SARL. Cela leur permettrait de faire apparaître leurs événements sur notre application car nous avons remarqué qu'ils avaient souvent du mal à vendre toutes leurs places pour leurs événements. De plus, cela permettra à notre cible d'avoir accès à une plus large base de données qui multipliera leurs chances de se faire des amis. Nous partirions sur une participation d'une dizaine d'euros par BDE en cas d'adhésion (voir partie "Finances").

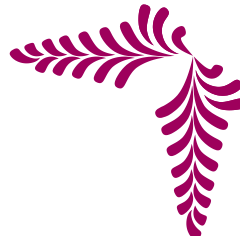
SPONSORS

Nous avons commencé à démarcher des sponsors pour avoir une idée, au lancement de la SARL, de ce à quoi nous attendre en terme de viabilité financière. L'un d'entre eux (l'Orange Bleue) nous a déjà donné son accord et un chiffre et les cinq autres seraient intéressés par nos offres. Les grands sponsors paieraient 180€/3 mois pour un affichage sur le bandeau publicitaire de l'application et sur tous nos supports de communication. Les petits sponsors auraient 250€/6 mois à payer pour un affichage sur le bandeau publicitaire de l'application (voir partie "Finances").





FORMES JURIDIQUES



Veillez trouver notre statut rédigé en **ANNEXE 4** et nos conditions générales d'utilisation en **ANNEXE 5**.

ASSOCIATION

Pourquoi une association ?

Notre but est de permettre à des jeunes arrivants ou non sur Angers une meilleure intégration. Pour mener notre projet à bien, nous avons décidé de former une association. Nous avons choisi cette forme juridique, car notre but n'est pas de gagner de l'argent. Ce que nous voulons c'est aider les personnes dans leur vie d'étudiants ou de jeunes travailleurs. Comme nous ne gagnerons pas beaucoup d'argent avec notre application, le statut d'association est un bon compromis pour commencer. Cela nous permet de gérer notre projet en parallèle de nos études. Cependant, nous pensons par la suite changer de forme juridique pour notre troisième année d'exercice et devenir une SARL (Voir partie "Finances"). Le statut d'association nous permet de ne pas perdre d'argent au début, de simplement subvenir à nos besoins, de prendre le temps d'améliorer notre projet et de voir si notre application marche bien. Une fois que l'on pourra prouver que beaucoup de personnes l'ont téléchargée, cela nous donnera un très bon argument pour attirer des sponsors, nous rapportera plus d'argent et nous permettra de passer en SARL sans grande peine.

Pourquoi une association sans conseil d'administration ?

Selon la loi 1901 sur la liberté d'association, un conseil d'administration n'est pas obligatoire et comme nous sommes une petite association, il est préférable de s'en passer. Un conseil d'administration est en général composé de six à douze membres, cependant, nous ne sommes que quatre. De plus, la fonction du conseil d'administration est de nommer et de renouveler les dirigeants et de contrôler leur gestion. Mais comme nous sommes une petite association, ces fonctions seront exercées par la collectivité des membres en assemblée générale. Nous allons donc utiliser un statut spécial pour les associations sans conseil d'administration.

Déclaration de l'association

Il existe plusieurs façons de déclarer une association. On peut soit donner une déclaration écrite à la préfecture du département soit télécharger les deux formulaires Cerfa qui seront aussi à adresser à la préfecture.

Nous avons choisi de faire notre déclaration avec les deux formulaires : le formulaire Cerfa n° 13973*03 intitulé «création d'une association - déclaration préalable» et le formulaire Cerfa n° 13971*03 intitulé «déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association» que l'on peut télécharger sur le site <http://www.service-public.fr>, rubrique "Associations". Cela nous semble plus facile et la demande au journal officiel y est intégrée.

Nous devons joindre plusieurs documents à la déclaration :

- Un exemplaire des statuts
- Une attestation justifiant l'établissement du siège social
- Le formulaire destiné à la publication au journal officiel

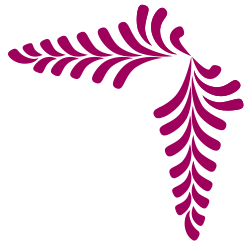
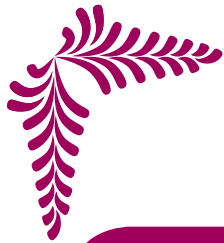
Nous devons également penser à payer la publication au journal officiel qui est de 150 €.

Options fiscales

Si une association exerce des activités économiques, elle peut être soumise aux impôts commerciaux. Les trois impôts commerciaux auxquels les associations fiscalisées sont assujetties sont : la TVA, l'impôt sur les sociétés (IS) et la Contribution Economique Territoriale (CET) qui est composée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Par ailleurs, nous n'aurons pas à payer ces cotisations car notre association a une gestion désintéressée mais également parce que nous n'avons pas de concurrence directe forte.

Composition

L'association aura pour nom BACCHUS et sera composée de Joris Geoffrit, le président / Claire Tézier, la vice-présidente / Mathilde Roux, la trésorière / Claire Guillot, la secrétaire.



SARL

Pourquoi une SARL ?

Ce statut juridique sera mis en place lors de la troisième année, lorsque nous aurons prouvé que de nombreuses personnes ont téléchargé notre application. Notre SARL pourra augmenter le nombre de sponsors et donc de ventes de bandeaux publicitaires. Nous pourrions commencer une activité à but lucratif.

De plus, la SARL est très cadrée. Il n'y a pas de charges avant deux ans d'activité et elle ne nécessite pas d'apports de capitaux importants. Ce statut est adapté à des petits projets. La responsabilité est limitée au montant des apports et des dispositions permettent d'éviter de recourir à un commissaire aux apports en cas d'apports en nature.

Pourquoi une SARL sans conseil d'administration ?

Notre SARL est composée de 4 associés, n'ayant pas d'investisseurs qui sont rentrés en capital. De ce fait, nous ne sommes pas contraints à créer un conseil d'administration. Ce sont les associés qui forment le conseil d'administration.

Déclaration de la SARL

Avant de s'inscrire au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), il est nécessaire d'accomplir certaines démarches qui permettront de compléter notre dossier d'immatriculation. Ce dossier d'inscription de la SARL au RCS doit être déposé soit au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent soit au greffe du tribunal de commerce, en application R. 123-5 du code de commerce (procédure dite de «l'article 3» du décret n° 96-650 du 19 juillet 1996).

Certaines démarches sont à effectuer avant ce dépôt :

- La domiciliation avec une justification au greffe de l'occupation régulière des locaux du siège de la SARL (copie du bail, quittance EDF...)
- La publication de la création de la société dans un journal d'annonces légales (190€). Il faut mentionner les indications suivantes : La dénomination sociale, la forme juridique, le capital de la société, l'adresse du siège social, l'objet social, la durée de la société, les noms, prénoms et adresses du gérant et des personnes ayant le pouvoir général d'engager la société envers les tiers et enfin le Registre du Commerce et des Sociétés auprès duquel la société sera immatriculée.
- Copie des pièces d'identité des gérants
- Chèque de 50€ à l'ordre du Greffe du tribunal de commerce

Rédaction des statuts

La rédaction de ce changement de statut nous contraint à rencontrer un avocat, ce qui engendrera des coûts financiers. (2000€).

Options fiscales

La SARL a une activité économique, nous sommes soumis à des impôts :

- Impôts sur les Sociétés
- Responsabilité Civile (36€/mois)
- RSI
- Assurance maladie, maternité, vieillesse, retraite (970€)
- Travailleur non salarié (1228€)
- Contribution Economique Territoriale (CET) : Nous n'aurons que la CFE à payer (500€) car la CVAE concerne les entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 152 500€. L'entreprise ne paye pas la CFE la première année.

Composition

La SARL gardera le même nom BACCHUS et sera composée de Joris Geoffrit, TNS non salarié (détient 50% du capital social de la SARL) / Claire Tézier, associée / Mathilde Roux, associée / Claire Guillot, associée.

COMMUNICATION

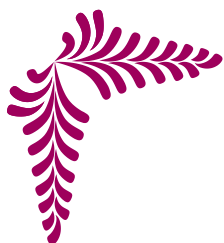
Tous les supports de communication que nous avons créés sont en **ANNEXE 6**.

Nous projetons, une fois l'application lancée et bien implantée, de créer un site internet pour que les personnes aient accès aux interfaces de leurs ordinateurs. Nous avons également réalisé des cartes de visites.

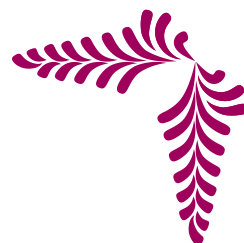
Plan de communication pour la première année : août 2017 - août 2018

Quoi ?	A	S	O	N	D-A	Objectifs	Budget	Indicateurs d'évaluation
Créer une page Facebook	X					Etre visibles par les étudiants, susciter leur curiosité	0€	Nombre de « j'aime »
Créer une page Twitter	X					Etre visibles par les étudiants, susciter leur curiosité	0€	Nombre de « followers »
Publicité sur Facebook	X	X				Atteindre nos futurs utilisateurs sur Facebook grâce à des pubs ciblées + augmenter le nombre d'inscrits rapidement et de manière efficace	150€	Nombre de "j'aime" sur Facebook + Nombre de téléchargements
Mettre sur Facebook les promotions et évènements organisés		X	X	X	X	Créer du trafic, attirer d'autres utilisateurs, d'autres partenaires et d'autres sponsors	0€	Nombre de "j'aime" + Commentaires et messages
Flyers + Street Marketing	X	X	X			Avoir plus de 700 téléchargements en moins de deux semaines	23€ les 5000 (10x15 cm)	Nombre de flyers distribués + Nombre de téléchargements
Stickers	X	X	X			Etre visibles sur les vitrines des bars partenaires	39€ les 500	Nombre de téléchargements
Affiches		X	X	X		Nous faire connaître dans les écoles, les universités et les commerces	47€ les 300 affiches (A4)	Nombre de téléchargements
Instagram des bars partenaires + Pumpkin (accord verbal du directeur)*	X	X	X	X	X	Gagner en notoriété auprès des personnes, des sponsors + Gagner en nombre d'utilisateurs + Consolider nos partenariats + Faciliter le mode de paiement	0€	Nombre de "j'aime" + Commentaires + Retours de Pumpkin sur les soirées partenaires

*Pumpkin est une application de remboursement entre amis qui travaille déjà avec Nightfall (jeu de cartes proposant des réductions sur Angers) et qui facilite le paiement à l'aide d'un code scan.



FINANCES



Veuillez vous référer à l'ANNEXE 7 pour les tableaux.

ANNEES N+0 / N+1

Bacchus en association loi 1901

Investissement



Nous avons besoin de 2090€ d'investissement. C'est relativement peu puisque nous n'avons pas besoin de locaux : Nous travaillons de chez nous et l'application est déjà réalisée gratuitement par les étudiants de l'IMIE.

Financement



Pour financer ces investissements et avoir de la trésorerie suffisante toute l'année nous aurons 7500€ de financement dont 6000€ d'apports personnels (soit 1500€ chacun) que nous prenons dans nos économies.

Dépenses



Nos dépenses sont presque toutes liées à la communication, nous prenons une responsabilité civile qui nous assure en cas de litige et nous avons les dépenses liées à la maintenance de l'application. (Voir partie "Formes juridiques - Association"). Nous gardons 150€ par mois de dépenses en divers pour les imprévus.

Encaissement



Pour couvrir nos dépenses, nous avons deux types d'unités d'œuvre. La première est le partenariat avec les bars d'Angers. Nous avons dès aujourd'hui l'accord de 8 bars prêts à donner 20€ par mois contre un affichage sur notre application. Nous ne sommes pas allés démarcher tous les bars pour l'instant (seulement un quart) par manque de temps. Nous estimons donc pouvoir largement atteindre 12 partenaires en fin d'année N+0 et 14 fin d'année N+1 après avoir démarché le reste des bars. La deuxième unité d'œuvre est notre sponsor, nous avons pour l'instant la salle de sport l'Orange Bleue d'Angers qui nous donnerait 250€/6 mois. Au lancement de la SARL en troisième année, nous estimons que 5 sponsors supplémentaires nous rejoindront (voir la partie "Etude de marché - Sponsors").

Nous terminons l'année N+1 avec un résultat positif de 21€ à la fin de l'exercice. Nous avons tout de même 5263€ disponibles en trésorerie grâce à nos investissements de départ.

Ces deux premières années sont faibles en dépenses et en encaissements car notre application ne nécessite que très peu d'argent une fois lancée. Notre but durant ces deux premières années en association n'est pas de nous faire de l'argent mais de tester notre modèle, gagner de la notoriété, créer des rencontres et augmenter le nombre de prescripteurs.

ANNEE N+2

Passage de l'association à la SARL

Après deux ans de Bacchus en association loi 1901, si tout s'est bien passé nous aurons acquis de la notoriété auprès de nos partenaires bars et de notre clientèle angevine. Avec le nombre de téléchargements, nos utilisateurs réguliers et les promotions régulières de nos partenaires, notre concept fonctionne et nous souhaitons donc pouvoir commencer une activité à but lucratif.

Nous allons donc procéder à un transfert d'activité de l'association à la SARL (voir partie "Formes juridiques - SARL"). Notre association va lui vendre ses biens matériels (bureautique, informatique) et immatériels (nom, clientèle). Cette vente se fera en valeur nette comptable (VNC), après amortissements. Nous dissoudrons ensuite l'association à la date de clôture normale des comptes de l'association pour éviter les coûts liés au bilan de dissolution.

La SARL aura 3 associés et un TNS non rémunéré pour la première année. Le travailleur non salarié doit être gérant majoritaire de la SARL, c'est-à-dire détenir plus de 50% du capital social de la société.



Trésorerie de départ



Nous commençons l'exercice avec 5000€ de trésorerie. En effet, le financement de notre association était en grande majorité établi grâce à nos apports personnels. Nous ne pouvons pas récupérer les bénéfices d'une association, cependant nous pouvons récupérer nos apports personnels. Il ne reste plus que 5000€ sur les 6000€ de nos apports personnels cumulés.

Investissements



Nous avons donc les biens matériels de l'association que nous aurons rachetés à la VNC. Il y a également les charges d'investissement liées à la SARL :

- Les frais de publication au journal d'annonces légales (190€)
- Les frais d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (50€)
- Nous avons évalué la rédaction des statuts auprès d'un avocat à la hausse (2000 €).

Financements



Nous avons ajouté un prêt qui sera fait auprès de la BPI. Il sera de 3000€ et s'étalera sur 3 ans.

Dépenses



Nos dépenses vont augmenter en SARL avec le TNS non rémunéré.

Cotisations au RSI : Nous avons des cotisations minimales en matière d'assurance maladie, maternité, assurance vieillesse (de base), retraite complémentaire (970€ en 2017)

Nous serons à l'IRPP car nous sommes une SARL de moins de 5 ans et en dessous des 6011€ nous ne payons rien (5,5% entre 6011€ et 11991€)

Nous n'aurons pas à payer la CFE ni la CVAE (voir partie "Formes juridiques - SARL").

Nous bénéficions de l'ACCRES, ayant moins de 26 ans.

Nous estimons payer 1228€ car selon lecoindesentrepreneurs.fr, pour les bénéficiaires de l'ACCRES, le montant des cotisations TNS forfaitaires pour la première année d'activité est réduit. Pour un début d'activité en 2017, Il faut compter un budget approximatif égal à 1 228€ pour un artisan ou pour un commerçant.

Encaissements



Concernant notre activité qui sera en SARL à but lucratif, nous avons toujours les partenariats avec les bars mais maintenant nous débutons avec 6 sponsors et un autre type de partenariat : les BDE. Nous débuterons l'année avec 4 partenariats BDE et nous pensons facilement pouvoir la finir avec 8 partenariats en fin d'année (voir partie "Etude de marché - Partenaires"). Pour les sponsors nous débuterons avec trois grands sponsors, ces derniers payent 180€/3 mois. Nous attendrons un quatrième grand sponsor pour la deuxième partie de l'année. Nous débuterons également avec trois petits sponsors qui eux payent 250€/6 mois. Nous attendrons un quatrième petit sponsor dès le mois de décembre.

Résultat



Nous estimons donc notre résultat en SARL positif de 3970€. Ce chiffre positif s'explique grâce à l'ACCRES, notre exonération de CFE et notre baisse des cotisations pour la première année.

PERSPECTIVES

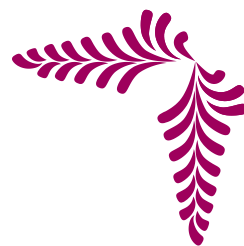
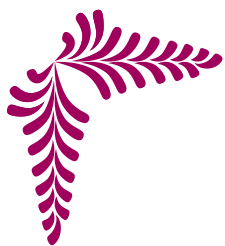
Année N+3

La première année de SARL, c'est le RSI qui estime les cotisations que nous devons payer car ils n'ont aucune base de revenus sur laquelle ils peuvent s'appuyer. Ayant moins de 26 ans, nous bénéficierons toujours de l'ACCRES et ainsi ces cotisations seront largement diminuées (1228€). L'ACCRES n'est disponible que durant un an. Une fois que les revenus définitifs de la première année d'activité sont connus, il y a une régularisation du montant des cotisations forfaitaires de la deuxième année.

Cependant la régularisation nous sera favorable puisque nous ne prenons pas de rémunération la première année. Elle sera à hauteur de 1198 €.

Sur la deuxième année nous serons donc redevable de 1168 € avec la régulation (voir le détail du tableau des cotisations et assiettes minimales 2017 en ANNEXE 8). Nous pourrions même verser un salaire au TNS sans augmenter ces cotisations (dans la limite des 4511€ annuels).





CONCLUSIONS ET REMERCIEMENTS

CONCLUSIONS

Durant ces mois intenses qui ont composé la création de notre entreprise, nous avons connus des hauts et des bas, que ce soit sur le plan professionnel ou personnel. Sur le premier plan, nous avons commencé notre projet avec peu de soutien, beaucoup pensaient que notre application ne fonctionnerait pas économiquement et ne plairait pas au public. A force d'échecs, de remises en questions et de recherches poussées, nous sommes fiers de pouvoir proposer un prototype de l'application et du fonctionnement de notre entreprise déjà bien avancé au terme de ce certificat. Nous sommes conscients qu'il reste des choses à effectuer pour que nous puissions lancer l'application publiquement en septembre 2017.

En se lançant dans cette aventure, nous ne savions pas dans quoi nous nous embarquions et encore moins si nous allions réellement créer cette entreprise. Nous nous accordons tous à dire aujourd'hui que ce travail mérite d'être poussé à terme, c'est pourquoi nous considérons très sérieusement le fait de proposer notre application dès septembre 2017, lors de la prochaine rentrée universitaire qui nous semble être le moment opportun.

Nous avons également fait face à de durs moments sur le plan personnel. Au-delà du fait que créer une entreprise demande des idées, cela prend beaucoup de temps et d'énergie. Cette énergie utilisée pour la création a engendré énormément de stress de la part de tous les membres de l'équipe. Cela a parfois été dur à gérer entre nous mais nous sommes au final plus confiants qu'avant et plus soudés. Comment pourrait-il en être autrement après avoir vécu une telle chose ?

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons par ailleurs remercier plusieurs personnes et structures.

Tout d'abord, nous remercions Catherine Poingt Na-En et le CEE sans qui rien n'aurait été possible et sans qui nous n'aurions pas eu l'envie ni la motivation de nous investir dans un tel projet qui n'en est même plus un maintenant, car c'est une réalité.

Nous remercions également Monsieur Jérôme Toulemonde, notre tuteur, qui nous a aiguillé et nous a motivé à chaque étape importante de la conception. Il a su être là pour nous et répondre au mieux à nos demandes pour nous aider à avancer le plus vite possible et dans les meilleures conditions.

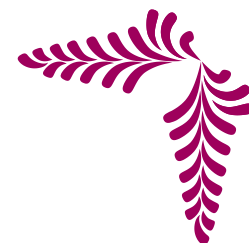
Nous ne pourrions également jamais assez remercier l'IMIE, qui de par leurs merveilleuses compétences, nous ont créé une application commercialisable simplement dans le cadre d'un de leurs projets universitaires.

Merci également au parrain de la formation, Monsieur Saïd Chabane, et aux autres partenaires qui permettent de pousser des jeunes comme nous à croire en eux et en leurs idées.

Nous ne garderons que du positif de cette formation, même si nous avons connu des moments difficiles. C'est une expérience unique que nous ne regrettons pas de vivre !



SITOGRAPHIE



Clientèle

<http://www.linternaute.com/ville/angers/ville-49007/demographie>

http://www.aurangevine.org/fileadmin/AURA/site/etudes_et_projets/Etudes_urbaines/Synthese_AVC_V1.pdf

Concurrence

<http://www.angers.maville.com/>

<https://www.eventbrite.fr/>

<https://www.groupon.fr/>

<https://www.meetup.com/fr-FR/>

<http://www.nightfallcards.fr/>

<http://www.onvasortir.com/>

<https://www.reducavenue.com/>

<http://www.thewingitapp.com/fr/app>

<http://wealcome.com/>

<https://www.yelp.fr/angers-maine-et-loire-fr>

Partenaires

<http://www.black-peat.fr/>

<https://www.facebook.com/blackpeat49/>

<http://www.jamesjoyce.fr/>

<https://www.facebook.com/James-Joyce-167442019936014/?fref=ts>

<https://www.facebook.com/LE-BAROQUE-angers-129492346172/>

ok.com/Ju.irlandaispub.25/

<https://www.facebook.com/pages/Le-Gainzbar/193065037382085>

<https://www.facebook.com/LeStrapontin.Angers/about/>

<https://www.facebook.com/angers.Matt.Murphy.s/>

<https://www.facebook.com/Wallabys-Australian-Caf%C3%A9-381738475198065/>

Association

<http://www.associationmodeemploi.fr/2459-association-loi-1901.htm>

<http://www.votre-expert-des-associations.fr/Quelles-sont-les-associations-soumises-a-l-impot-sur-les-societes.html>

https://www.journal-officiel.gouv.fr/documents/externe/TARIFS/tarifs_insertion_joafe_2017.pdf

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23546>

<http://association1901.fr/droit-association-loi-1901/bonnes-raisons-debarrasser-conseil-d-administration/>

https://www.rouen.fr/sites/default/files/modele_de_statuts_associatifs_sans_conseil_dadministration.pdf

SARL

<http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/reglementation/creation-entreprise/sarl>

www.lecoindesentrepreneurs.fr/tns-ou-salarie/

http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/statuts/tableau-comparatif-des-differents-statuts-sarl-sas-sa_1533264.html

<http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/reglementation/creation-entreprise/sarl/responsabilites-civile-pe-nale-gerant-sarl>

<http://www.petite-entreprise.net/P-484-134-G1-sarl-les-avantages-et-inconvenients-de-creeer-une-societe-en-sarl.html>

<http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/creation-sarl>

<http://www.lecoindesentrepreneurs.fr/regime-fiscal-sarl/>

Finances

<http://www.lecoindesentrepreneurs.fr/cotisations-tns-debut-dactivite/>

<https://www.expert-comptable-tpe.fr/articles/transformer-une-association-en-societe/>

<http://www.leblogdudirigeant.com/tns-travailleur-non-salaries-cotisations-minimum/>

<http://aide-creation-entreprise.info/Cotisations-sociales-minimum-et>

<http://www.petite-entreprise.net/P-1057-134-G1-queelles-sont-les-taxes-imposees-a-une-sarl.html>

<https://www.l-expert-comptable.com/a/37173-obligations-fiscales-de-la-premiere-annee-de-creation.html#para2>

<https://www.l-expert-comptable.com/a/37565-rsi-regime-social-des-independants.html>

<http://www.lecoindesentrepreneurs.fr/cotisations-tns-2eme-annee/>

<https://www.rsi.fr/cotisations/artisans-commerçants/calcul-des-cotisations/cotisations-minimales.html>

ANNEXE 1

Free 4G 01:14 48 %



Dieu des amis et des verres à prix réduits !

f Inscription

ou

Crée ton compte

Identifiant Identifiant

Mot de passe Mot de passe

E-mail exemple@exemple.com

☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation.

Inscription

Annuler

Free 4G 01:14 48 %



Économise de l'argent sur tes boissons, ton budget d'étudiant nous importe !

f Connexion

ou

connecte-toi avec ton compte

Identifiant

Mot de passe

Connexion

Pas encore membre ? [Inscris-toi](#)

[Mot de passe oublié](#)

[Mentions légales](#)

Espace Business



Clique sur une date et découvre les surprises qu'on te réserve !

MARS 2017						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
27	28	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9

SAMEDI 11 MARS 2017



vendredi 10 mars 2017

PROMOTIONS



DÉLIRIUM À 4€
Délirium à 4€
de 2017-03-01 00:00:00
à 2017-03-21 00:00:00



LES PRESSIONS
-50% sur les pressions
de 2017-03-01 00:00:00
à 2017-03-21 00:00:00



SOIRÉE COCKTAIL
Soirée Cocktail
de 2017-03-01 00:00:00
à 2017-03-21 00:00:00



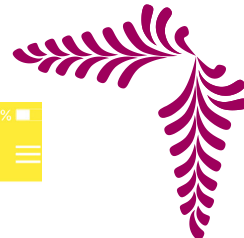
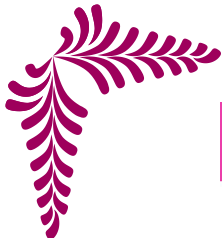
TEST ULTIME
Fsdids
de 2017-03-10 00:00:00
à 2017-03-31 00:00:00

ÉVÈNEMENTS



SOIRÉE AUSTRALIE
Soirée Australie
de 2017-03-01 00:00:00
à 2017-03-21 00:00:00





Free 17:10 77 %

BACCHUS

Vendredi 10 Mars 2017

MATT MURPHY'S



25 Boulevard du Maréchal Foch

Délirium à 4€

Délirium à 4€

De 2017-03-01 00:00:00 à 2017-03-21 00:00:00

7 Participants 6 Intéressés

GOOO Pourquoi pas !

Free 4G 01:22 48 %

BACCHUS

Mes sorties

Délirium À 4€

Délirium À 4€



Free 4G 01:21 48 %

BACCHUS

Trouve de nouveaux amis !

1 km 5 km 10 km

Free 4G 01:23 48 %

BACCHUS



Joris
GEOFFRIT
(jorisgffrt)

Âge : 3 oct. 1994

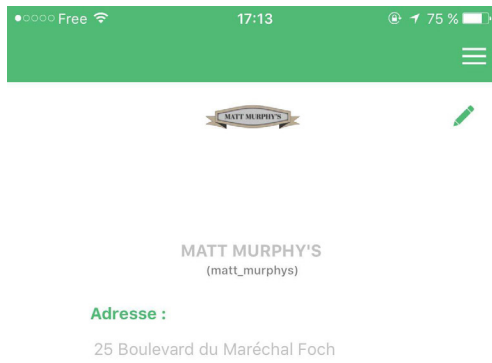
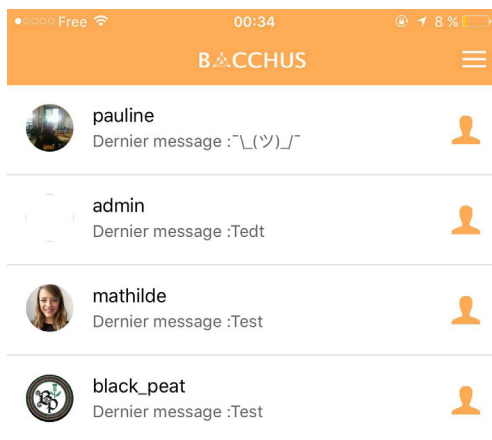
Nationalité : Français

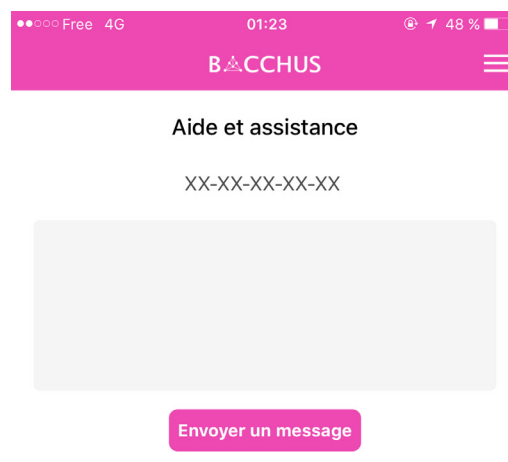
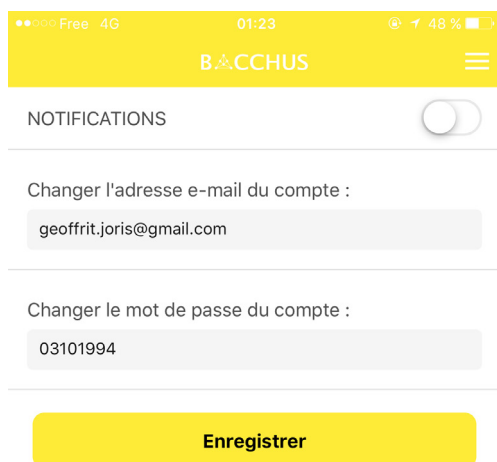
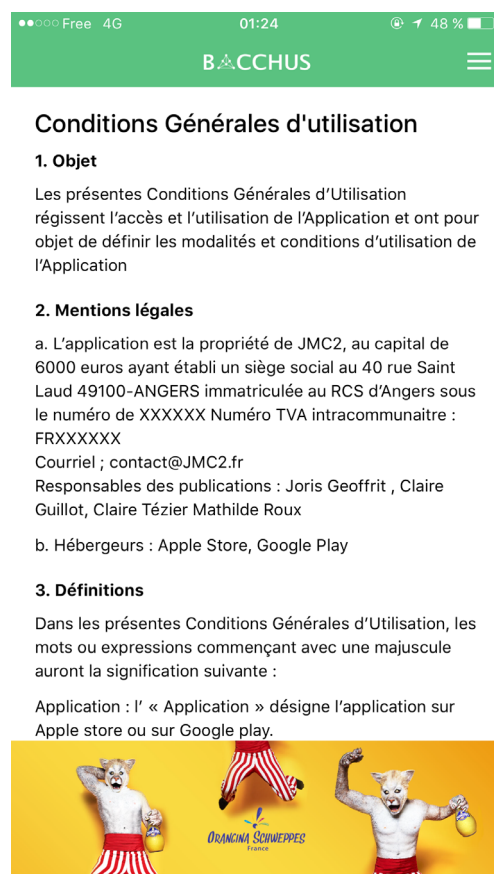
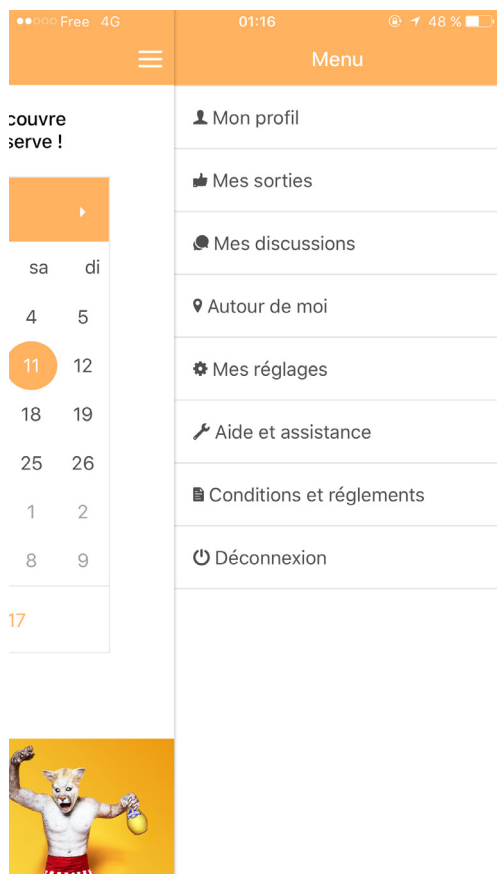
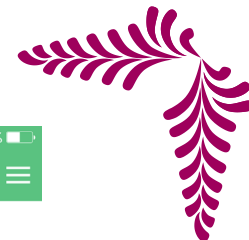
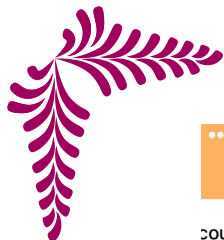
Ville : Angers

Centres d'intérêt : Sport
Cuisine
Lapin

Études / Travail :
Étudiant en communication et stratégie d'entreprise



ANNEXE 2

WEALCOME : "L'appli dédiée aux rencontres amicales instantanées !"

Wealcome propose des événements organisés ou proposés par les utilisateurs de l'application aux autres utilisateurs.

- Chacun propose ses sorties comme il le souhaite et invite qui il veut (il y a la liste de tous les profils avec la photo, l'âge et la géolocalisation)
 - Des filtres sont disponibles pour trouver précisément les personnes qui nous intéressent
 - Chaque sortie proposée génère sa propre zone de chat, les participants peuvent alors converser et s'organiser.
 - Public visé : Les 18-30 ans
 - C'est une application évolutive, son créateur l'a aussi créée techniquement
- Le petit + : Leur vidéo sur YouTube pour présenter leur application et montrer comment elle fonctionne.



MEET-UP : "Nous sommes ce que nous faisons"

Les membres de cette application se réunissent par intérêt commun et organisent des sorties, projets ou événements ensemble.

- Application lancée en 2002 à New-York. Aujourd'hui elle compte 28,46 millions de membres
 - Page Facebook : Témoignages, vidéos des meetups organisés (meetup politiques, projet de construction via meetup, etc) en anglais
 - Rémunération : Meetup se rémunère via une cotisation mensuelle demandée aux organisateurs. Les événements sont gratuits ou payants (Meetup propose des fonctionnalités permettant d'acheter des tickets pour un événement), en fonction du souhait des organisateurs.
- Le petit + : Application au design très attractif, simple d'utilisation et très complète.



OVS : On va sortir "Reviens à la vie Réelle"

C'est un site internet de rencontres amicales effectuées au travers de sorties organisées par les membres eux-mêmes.

- Site créé en 2005
- Public : Tous les majeurs peuvent s'inscrire, la grande majorité des utilisateurs a entre 30 et 55 ans
- Via URBEEZ pour les DOM-TOM et les pays francophones (Canada, Marrakech, Alger)
- Design : Pas du tout moderne
- 16 468 membres : 1420 membres qui participent assez régulièrement (12 presque tous les jours/809 : 2 sorties par mois)

Le petit + : Compte premium pour 35€/mois (possibilité de consulter qui regarde notre profil, discuter avec tous les membres du site, plus de publicités).



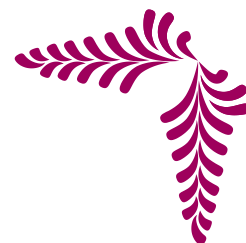
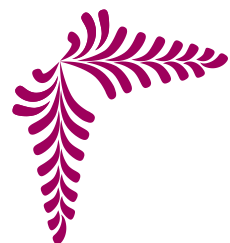
WINGIT : "Sortez de l'Ordinaire"

C'est une application qui permet chaque jour de voir les événements proposés dans sa ville.

- Pour chaque événement, la description est rédigée par le commerce ou l'association ou autre structure qui l'organise. Il y a également des liens Twitter, Facebook et Mail pour joindre les organisateurs
- Application française créée en 2013-2014
- Côté Business : Wingit utilise un algorithme qui scanne en continu les conversations publiques sur les réseaux sociaux pour détecter les bons plans sorties et les recommander à la bonne personne, au bon moment et au bon endroit
- Wingit se finance par son service business et également ses sponsors (Pathé Cinéma, Benefit, UGC, Agnès.B, etc)

Le petit + : Proposition d'articles de presse, les liens sont donnés sur le site et renvoient directement sur le site des auteurs (Elle, Vanitfair, Applications...). Des kits presse sont également à télécharger.





ANGERS L'AGENDA

C'est une application qui recense de nombreuses animations et idées de sorties proposées sur Angers et son agglomération.

- Application assez récente gérée par la ville d'Angers, présentée sous forme d'agenda
- Possibilité de recevoir des alertes et des notifications de ce que l'on aime
- Application très complète mais il n'y a rien sur les bars-brasseries

Le petit + : Le design est moderne et facilite l'utilisation. L'application est bien tenue. Il y a tous les jours des sorties proposées.



EVENTBRITE

C'est une application qui permet de créer, promouvoir et organiser ses propres événements mais aussi de participer à ceux déjà créés.

- Application créée en 2006 aux Etats-Unis
- Ce sont des événements plutôt professionnels organisés par des entreprises des alentours
- Possibilité de vendre des tickets de concerts ou spectacles
- Aucun événement organisé par les bars-brasseries sur cette application

Le petit + : Possibilité de réserver ses billets via l'application. Par contre, pour Angers, il n'y a rien ou presque de proposé en événements musicaux.

YELP

C'est une application qui fonctionne comme un annuaire des commerces locaux avec des avis participatifs sur ces commerces. Elle fait partie de nos concurrents dans la mesure où elle propose également un onglet événement.

- Application créée en 2004 à San Francisco
- Il y a beaucoup d'avis sur les restaurants et les bars-brasseries
- L'onglet événement n'est pas utile pour Angers car il n'y en a presque aucun de recensé

Le petit + : Possibilité de discuter avec ses amis, laisser des commentaires et noter les commentaires déjà écrits.



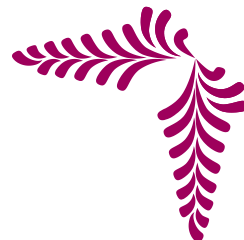
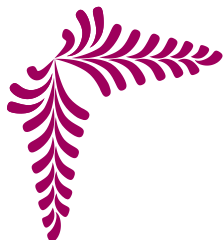
NIGHTFALL

C'est un carnet de réductions sous forme de jeu de cartes traditionnel (pique, trèfle, carreau et cœur, du 7 jusqu'à l'as) destiné au monde de la nuit.

- Ce jeu de 32 cartes regroupe une sélection des 32 meilleurs établissements dans chacune des plus grandes villes étudiantes
- On y retrouve 7 bars incontournables et 7 bars à découvrir proposant des réductions
- Au total, ces 32 réductions font économiser plus de 350€
- Jeu de cartes créé par un étudiant en 2014
- Nightfall est en partenariat avec pratiquement tous les BDE des universités d'Angers
- L'équipe de Nightfall anime également des soirées chez ses bars partenaires
- Les bars partenaires de Nightfall à Angers : Le BDC, le Gainzbar, L'Irlandais, Le Bazar, Le Bigwoods, Le Falstaff, Le James Joyce, Le Snooker, Le Ti'Bar, Le Twist, Le Wallaby's, Level Up, The Black Peat et Tonton Foch

Le petit + : Nightfall se développe très vite dans différentes villes du Grand Ouest et cette année, ils sortent un jeu pour les soins (coiffeurs, soins esthétiques, etc).





GROUPON

C'est un site qui existe aussi maintenant sous forme d'application et qui propose des réductions et des bons plans sur tout ce que l'on veut, du soin pour le corps à des montres, en passant par du saut en parachute.

- Groupon est basé sur le concept de l'achat groupé
- Le site a été créé en 2008 aux Etats-Unis
- L'application fonctionne très bien
- Les remises sont intéressantes mais il n'y en pas pour les bars

Le petit + : Groupon propose tout de même des réductions sur les boissons dans les restaurants ou dans les menus des bars-brasseries.



REDUCAVENUE

C'est un site internet qui offre des réductions sur de nombreux produits et de nombreuses enseignes.

- Le site propose des coupons de réductions principalement dans les plus grandes villes de France
- Les réductions sont surtout proposées sur la mode, le bien-être et la maison
- Il n'y a aucune réduction proposée sur des petits commerces locaux et rien sur les bars-brasseries

Le petit + : Il y a des jeux-concours et des codes promotionnels à récupérer.

Scéno et **Sortir** renseignent tous les événements organisés dans certaines villes comme Angers avec un support papier et un site internet.

ANNEXE 3

BLACK PEAT

Adresse : 2 avenue Foch

Téléphone : 02 41 88 67 36

Le Black Peat est un restaurant et pub écossais situé au cœur d'Angers. Avec son ambiance écossaise très chaleureuse et ses serveurs jeunes et dynamiques, ce bar est un très bon endroit pour aller boire un verre entre amis.



JAMES JOYCE

Adresse : 40 Boulevard Carnot

Téléphone : 02 41 87 76 87

Le James Joyce est un bar très connu des étudiants. C'est un endroit chaleureux et animé. Comme une bonne partie de leur clientèle est jeune, nous pensons que les utilisateurs de notre application auront envie de découvrir ce bar.

L'IRLANDAIS

Adresse : 25 bis rue des Poeliers

Téléphone : 02 41 88 59 38

L'Irlandais est un pub situé dans le centre d'Angers. C'est un bar authentique et chaleureux situé dans une rue piétonne. Depuis peu, le bar propose aussi de la restauration rapide.



LE BAROQUE

Adresse : 35 rue Saint Laud

Téléphone : 02 41 20 02 08

Le Baroque est un bar à cocktails à côté de la place du ralliement. C'est un endroit très moderne qui propose de très bons cafés et chocolats liégeois l'après-midi et un large choix de cocktails le soir.

LE STRAPONTIN

Adresse : 2 rue Saint Denis - Place du Ralliement

Téléphone : 02 41 87 63 79

Ce nouveau bar-brasserie a ouvert il y a peu de temps. Nous sommes donc heureux de pouvoir partager cette aventure avec eux. C'est un endroit très sympathique où aller prendre un verre, mais aussi déjeuner et prendre un encas.



MATT MURPHY'S

Adresse : 25 avenue Foch

Téléphone : 02 41 87 00 61

C'est un bar irlandais situé avenue Foch. C'est un endroit très chaleureux, avec une bonne ambiance et de très bonnes bières. Ce bar n'est pas loin de l'UCO et est juste à côté des arrêts de tramway ce qui permet aux jeunes de s'y rendre facilement.

LE GAINZBAR

Adresse : 19 rue des Poëliers

Téléphone : 02 41 87 15 74

Le Gainzbar est un bar convivial. Si on aime les sports d'équipe on peut s'y retrouver avec des amis pour passer une soirée autour d'un match de rugby, football, etc.



WALLABY'S

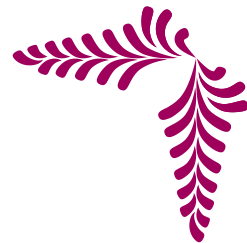
Adresse : 60 avenue Foch

Téléphone : 02 41 87 98 18

C'est un vaste pub australien dans le centre d'Angers, situé avenue Foch. Bien connu des étudiants, le Wallaby's est un bar dynamique et des soirées à thème y sont souvent organisées. Le bar propose aussi à ses clients de la restauration rapide.



ANNEXE 4



TITRE 1 : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Article 1 : Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la Loi 1901, ayant pour dénomination : "BACCHUS"

Article 2 : But (ou objet)

Cette association a pour but d'aider les jeunes arrivants sur Angers à rencontrer de nouvelles personnes et d'aider les jeunes à intégrer plus facilement la vie angevine. Dans ce but l'association a créé une application mobile pour la ville d'Angers.

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé : 40 rue Saint Laud à Angers. Il pourra être transféré par simple décision de la collectivité des membres.

Article 4 : Moyens d'action

Les moyens d'action de l'association sont notamment:

- les publications, les cours, les conférences, les réunions de travail ;
- l'organisation de manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association ;
- la vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation.
- Vente d'espaces publicitaires sur une application.

Article 5 : Durée de l'association

La durée de l'association est illimitée.

TITRE II : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 6 : Composition de l'association

L'association se compose de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres adhérents.

Les membres d'honneur sont désignés par l'Assemblée Générale pour les services qu'ils ont rendus ou rendent à l'association. Ils sont dispensés du paiement de la cotisation annuelle et ont le droit de participer à l'Assemblée Générale avec voix délibérative.

Les membres bienfaiteurs qui acquittent une cotisation spéciale fixée par l'Assemblée Générale ont le droit de participer à l'Assemblée Générale avec voix délibérative.

Les membres adhérents personnes physiques ou morales acquittent une cotisation fixée annuellement par l'Assemblée Générale. Ils sont membres de l'Assemblée Générale avec voix délibérative.

Article 7 : Admission et adhésion

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. Le Bureau pourra refuser des adhésions, après avoir entendu les intéressés.

Article 8 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- la démission adressée par écrit au président de l'association,
- le décès,
- l'exclusion ou radiation, prononcées par le Bureau pour infraction aux statuts ou pour motif portant préjudice aux intérêts moraux et matériels de l'association, ou pour motif grave.

Article 9 : Responsabilité des membres.

Aucun des membres de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'association répond de ses engagements.

TITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

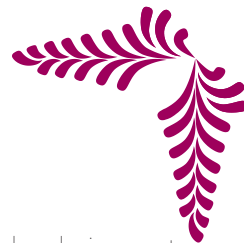
ARTICLE 10: Décisions collectives des membres

Les décisions collectives des membres sont prises, soit en assemblée générale annuelle, soit par voie de consultation écrite. Elles peuvent encore résulter du consentement de tous les membres exprimé dans un acte authentique ou sous seing privé. Sous réserve des dispositions de l'article 11, tout membre de l'association peut soumettre à la collectivité un projet de décision collective. En cas de consultation écrite, le Bureau envoie à chaque membre le texte des résolutions proposées accompagné des documents nécessaires à l'information des membres. Les membres disposent d'un délai de quinze jours francs à compter de la date de réception des textes des résolutions pour émettre leur vote par écrit. Le vote est formulé sur le texte même des résolutions proposées et pour chaque résolution, par le mot : "oui", "non" ou "abstention".

La conclusion d'un emprunt bancaire ou d'un contrat de travail par l'association ne peut résulter que d'une décision collective des membres.

Article 11 : Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour



de leur cotisation.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par écrit et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport moral ou d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir. Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du Bureau. Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle, autorise les emprunts bancaires et la conclusion de contrats de travail.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents et représentés. Elles sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du Bureau pour laquelle le scrutin secret est requis.

Article 12 : Bureau

L'assemblée générale désigne, parmi les membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- une présidente : Mathilde Roux
- une vice-présidente : Claire Tézier
- un trésorier : Joris Geoffrit
- une secrétaire : Claire Guillot

Elle peut également désigner un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint. Le bureau prépare les réunions des membres. Il exécute les décisions de l'assemblée et traite les affaires courantes de l'association.

Article 13 : Pouvoir du Bureau

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par décision collective des membres. Il peut autoriser tous actes ou opérations qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'Assemblée Générale.

Il est chargé :

- de la mise en oeuvre des orientations décidées par l'Assemblée Générale,
- de la préparation des bilans, de l'ordre du jour et des propositions de modification du règlement intérieur présentés à l'Assemblée Générale,
- de la préparation des propositions de modifications des statuts présentés à l'Assemblée Générale extraordinaire.

Article 14 : Rémunération

Les fonctions de membres du Bureau sont bénévoles ; seuls les frais et débours occasionnés pour l'accomplissement du mandat social sont remboursés au vu des pièces justificatives.

Article 15 : Décisions extraordinaires

Les décisions collectives des membres portant sur la dissolution de l'association, la modification des statuts, la conclusion d'un emprunt bancaire ou d'un contrat de travail par l'association requièrent l'unanimité des membres.

Article 16 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau qui le fait approuver par l'Assemblée Générale.

TITRE IV : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Article 17 : Ressources de l'association

Les ressources de l'association se composent

- des cotisations
- des subventions de l'état, des collectivités territoriales et des établissements publics
- du produit des manifestations qu'elle organise
- des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle peut posséder
- des rétributions des services rendus ou des prestations fournies par l'association
- de dons manuels
- de toutes autres ressources autorisées par la loi, notamment, le recours en cas de nécessité, à un ou plusieurs emprunts bancaires ou privés.

TITRE V : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Article 18 : Dissolution

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs.

Les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports financiers, mobiliers ou immobiliers, une part quelconque des biens de l'association.

L'actif net subsistant sera attribué obligatoirement à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires et qui seront désignés par l'Assemblée Générale.

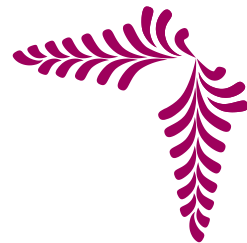
Les présents statuts ont été approuvés lors de l'assemblée générale constitutive le

Ils ont été établis en autant d'exemplaires que de parties intéressées, dont un pour la déclaration, un pour la Préfecture et un pour l'association.





ANNEXE 5



1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation régissent l'accès et l'utilisation de l'application et ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de l'Application

2. Mentions légales

a. L'application est la propriété de JMC2, au capital de 6000 euros ayant établi un siège social au 40 rue Saint Laud 49100-ANGERS immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro de XXXXXX Numéro TVA intracommunautaire : FRXXXXXX

i. Courriel : contact@JMC2.fr

ii. Responsables des publications : Joris Geoffrit, Claire Guillot, Claire Tézier, Mathilde Roux

b. Hébergeurs : Apple Store, Google Play

3. Définitions

a. Dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante :

b. Application : l'« Application » désigne l'application sur Apple store ou sur Google play.

c. Utilisateur : "l'Utilisateur" est toute personne qui utilise l'application

d. Membre : "Membre" désigne un utilisateur identifié sur l'application

e. Services : désignent l'ensemble des Services de Bacchus accessibles par le biais de l'application, dans leur version actuelle et future ainsi que toute évolution dont ils pourraient faire l'objet.

f. Contenu : "Contenu" désigne les données transmises par l'Utilisateur dans les différentes rubriques de l'application.

g. Commentaires : "Commentaire" désigne toutes publications sous forme de textes ou de note postées sur l'application par un Membre.

4. Acceptation et modification des CGU et de l'application

a. L'accès et l'utilisation de l'Application sont soumis à l'acceptation et au respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation. En navigant sur l'Application, quelques soient les moyens techniques d'accès et les terminaux utilisés vous êtes présumé connaître les présentes CGU et en accepter les termes sans réserve. Les présentes CGU s'appliquent, en tant que de besoin, à toute déclinaison ou extension de l'Application sur les réseaux sociaux et/ou communautaires existants ou à venir.

b. Les CGU peuvent être modifiées à tout moment par JMC2 (Association Bacchus) du fait de la nature évolutive de l'Application et des Services qui peuvent faire l'objet de modifications, notamment par la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités, ou en supprimant ou modifiant certaines fonctionnalités. Il est donc conseillé à l'Utilisateur de se référer avant toute navigation à la dernière version des CGU accessible à tout moment sur l'Application. En cas de désaccord avec les CGU, aucun usage de l'Application ne saurait être effectué par l'Utilisateur

5. Accès à l'application et utilisation des Services

a. L'Application est accessible gratuitement à tout Utilisateur disposant d'un accès à internet ou données mobiles. L'ensemble des coûts liés à l'accès à l'Application, qu'il s'agisse des frais matériels, logiciels ou d'accès à internet, store sont à l'unique charge de l'Utilisateur.

b. Les Services (gratuits ou payants), nécessitent de remplir un formulaire d'inscription. Vous vous engagez dès lors à fournir, maintenir et mettre à jour régulièrement des informations exactes, complètes et d'actualité. A défaut, votre inscription ne sera pas valable et Bacchus / Association JMC2 se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle jugera utile pour suspendre son accès au(x) Service(s) concerné(s), définitivement ou provisoirement.

6. Propriété intellectuelle

a. L'Application constitue une œuvre protégée par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle dont Association JMC2, via sa marque Bacchus, est l'auteur. La structure générale, les textes, images animées ou non et tous les éléments composant l'application, sont protégés et relèvent de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques.

b. Bacchus est une marque déposée. Toute utilisation de cette marque sans autorisation préalable et écrite de son titulaire est interdite. Toute utilisation, quelle qu'elle soit des noms de marques et logos de l'Application incluant notamment, mais non limitativement les marques et noms commerciaux détenus par Association JMC2, et /ou ses partenaires, est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits. Toute reproduction, représentation par quelque procédé que ce soit, totale ou partielle de l'Application ou d'un de ses éléments en tout ou partie, sans autorisation expresse et



préalable de Association JMC2 via sa marque Bacchus ou de ses partenaires est strictement interdite et constituerait une contrefaçon.

7. Données personnelles

a. Cette application est déclarée à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéroet respecte les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

b. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données vous concernant.

c. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser par voie postale à Bacchus, 40 rue Saint Laud, 49100-ANGERS

8. Responsabilités

a. Responsabilité de l'Utilisateur : tous matériels et logiciels nécessaires à l'accès et à l'utilisation de l'Application ou des Services restent exclusivement à la charge de l'Utilisateur qui est donc seul responsable du bon fonctionnement de son équipement ainsi que de son accès à internet. Il lui appartient ainsi de prendre toutes mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, systèmes informatiques et/ou logiciel de la contamination par d'éventuels virus. L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Site et/ou des Services. De plus, le Contenu et les Commentaires publié sur l'Application par le Membre n'engage que sa propre personne et ne saurait tenir l'Application pour responsable.

b. Responsabilité de JMC2 : Bacchus/ Association JMC2 met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès de qualité à l'Application et/ou aux Services. L'Application est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un événement hors du contrôle de Bacchus/ Association JMC2 et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'Application. Bacchus/ Association JMC2 ne peut, en outre, être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau et/ou des serveurs ou de tout autre événement échappant à son contrôle, qui empêcherait ou dégraderait l'accès à l'Application et/ou aux Services. Bacchus/ Association JMC2 se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie de l'Application et/ou des Services, afin d'en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation.

9. Liens hypertextes

a. L'Application peut proposer des liens hypertextes vers des sites web édités et/ou gérés par des tiers. Dans la mesure où aucun contrôle n'est exercé sur ces ressources externes, l'Utilisateur reconnaît que l'Application n'assume aucune responsabilité relative à la mise à disposition de ces ressources, et ne peut être tenue responsable quant à leur contenu.

b. Bacchus/ Association JMC2 autorise la mise en place de liens hypertextes vers toute page ou document de son site à condition que la mise en place de ces liens soit en accord avec les modérateurs. Cette mise en place de lien ne pourra se faire que sous réserve d'une modération des publications du Site.

i. Sont naturellement exclus de cette autorisation les sites diffusant des informations à caractère illicite, violent, polémique, pornographique, xénophobe ou pouvant porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre. Enfin, Bacchus / Association JMC2 se réserve le droit de faire supprimer à tout moment un lien hypertexte pointant vers son Site, si elle l'estime non conforme à sa politique éditoriale.

10. Force majeure

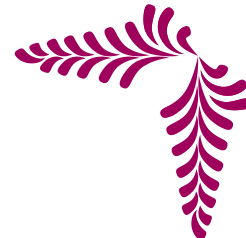
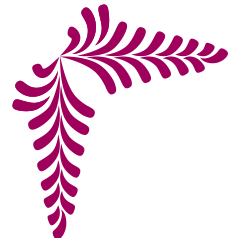
La responsabilité de l'Application ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.

11. Modification/ Évolution/ Mise-à-jour

Bacchus / Association JMC2 se réserve le droit de modifier ces CGU dès que nécessaire et sans préavis. La dernière version de la mise à jour prévaut. La date de la dernière mise à jour est consultable en sous titre de ces CGU.

12. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions d'Utilisation sont soumises à la loi française en ce qui concerne les règles de fond comme les règles de forme. Tout litige devra faire l'objet d'une tentative préalable de règlement amiable. En l'absence de règlement amiable, compétence est attribuée au tribunal d'Angers.



ANNEXE 6

CARTES DE VISITE

B  CCHUS
DIEU DES AMIS ET DES VERRES À PRIX RÉDUITS

GUILLOT Claire
07 81 45 80 41
claire.guillot85@gmail.com

B  CCHUS
DIEU DES AMIS ET DES VERRES À PRIX RÉDUITS

TEZIER Claire
06 18 68 75 53
clairetezier@hotmail.fr

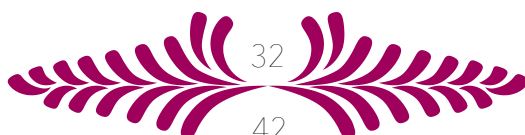
B  CCHUS

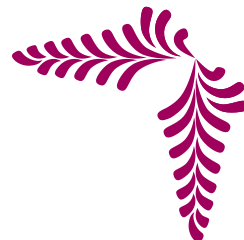
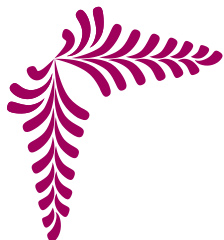
B  CCHUS
DIEU DES AMIS ET DES VERRES À PRIX RÉDUITS

GEOFFRIT Joris
06 59 14 56 95
geoffrit.joris@gmail.com

B  CCHUS
DIEU DES AMIS ET DES VERRES À PRIX RÉDUITS

ROUX Mathilde
06 58 66 33 55
mathilde.roux85@gmail.com





FACEBOOK



TWITTER

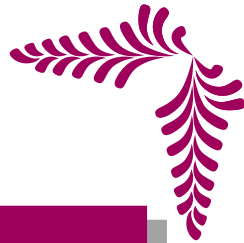
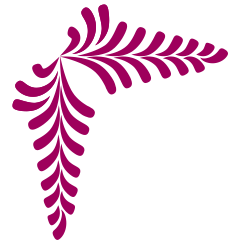


BACCHUS



33

42

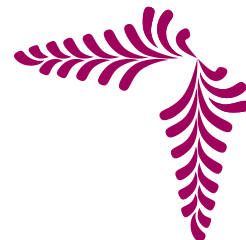
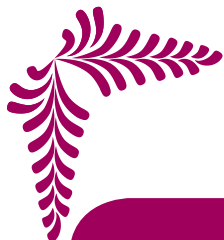


STICKER



BACCHUS





AFFICHE/FLYER

BACCHUS

DIEU DES AMIS ET DES VERRES A PRIX REDUITS

• TELECHARGE LE TOUT NOUVEAU RESEAU SOCIAL MADE IN ANGERS •

ON A PLEIN DE BARS PARTENAIRES EN PLUS !

MATT MURPHY'S	JAMES JOYCE
L'IRLANDAIS	
GAINZBAR	WALLABY'S
BLACK PEAT	
STRAPONTIN	BAROQUE

@BacchusAngers @Bacchusapplication

BACCHUS



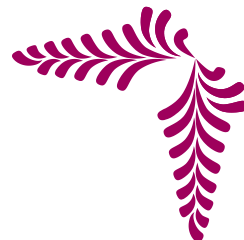
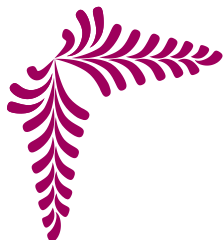
ANNEXE 7

ANNEE N+0

INVESTISSEMENT	sept-17	TOTAL N+0
Total investissements	2 090 €	2 090 €
INPI	190 €	
Publication journal officiel	150 €	
Deux ordinateurs	1 500 €	
Imprimante	200 €	
Frais de dossier bancaire	50 €	

FINANCEMENT	sept-17	TOTAL N+0
Total financements	7 500 €	7 500 €
Apport Mathilde	1 500 €	
Apport Joris	1 500 €	
Apport Claire G	1 500 €	
Apport Claire T	1 500 €	
Subvention CEE	1 500 €	

DEPENSES	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	Dettes	Total
Dépenses														
TVA sur dépenses														
Charges variables														
Charges fixes														
Flyers 5000 (10x15)	23 €	23 €	23 €											69 €
Cartes de visite 100	10 €													10 €
Stickers (500)	39 €								39 €					78 €
Herbergement site	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €		360 €
Affiches (100)	47 €													47 €
Frais financiers	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €		48 €
Resp civile	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €		432 €
Google Play/an	25 €													25 €
App Store/an	99 €													99 €
Pub facebook	150 €	150 €												300 €
Divers	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €		1 800 €
Total des dépenses	613 €	393 €	243 €	220 €	220 €	220 €	220 €	220 €	259 €	220 €	220 €	220 €		3 268 €



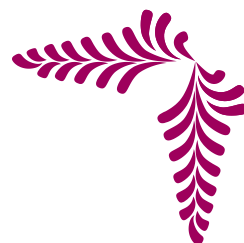
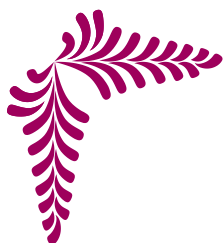
ENCAISSEMENTS	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	Créances	Total
Produits TVA sur vente														
Encaissements variables														
CA sponsors	250 €					250 €								500 €
CA bars	160 €	180 €	200 €	200 €	200 €	220 €	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €		2 600 €
Encaissements fixes														
Total des produits	410 €	180 €	200 €	200 €	200 €	470 €	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €		3 100 €

CHARGES		PRODUITS	
Charges variables		Encaissements variables	
		CA sponsor	500 €
		CA bars	2 600 €
Charges fixes			
Flyers 5000 (10x15)	69 €		
Cartes de visite 100	10 €	Encaissements fixes	
Stickers (500)	78 €		
Herbergement site	360 €		
Affiches (100)	47 €		
Frais financiers	48 €		
Resp civile	432 €		
Google Play/an	25 €		
App Store/an	99 €		
Pub facebook	300 €		
Divers	1 800 €		
Agios			
Frais financiers CT			
Frais financiers LT		Variation stocks	
Amortissements			
Total charges	3 268 €	Total produits	3 100 €
Résultat d'exercice	-168 €		

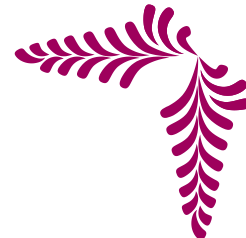
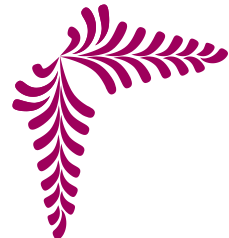
ANNEE N+1

DEPENSES	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	Dettes	Total
Dépenses TVA sur dépenses														
Charges variables														
Charges fixes														
Flyers 5000 (10x15)	23 €	23 €	23 €											69 €
Cartes de visite 100	10 €													10 €
Stickers (500)	39 €				39 €				39 €					117 €
Herbergement site	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €		360 €
Affiches (100)	47 €													47 €
Frais financiers	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €		120 €
Resp civile	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €		432 €
Google Play/an	25 €													25 €
App Store/an	99 €													99 €
Pub facebook	150 €	150 €												300 €
Divers	175 €	175 €	175 €	175 €	175 €	175 €	175 €	175 €	175 €	175 €	175 €	175 €		2 100 €
Total des dépenses	644 €	424 €	274 €	251 €	290 €	251 €	251 €	251 €	290 €	251 €	251 €	251 €		3 679 €

ENCAISSEMENTS	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	Créances	Total
Produits TVA sur vente														
Encaissements variables														
CA sponsors	250 €					250 €								500 €
CA bars	240 €	240 €	260 €	260 €	260 €	260 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €		3 200 €
Encaissements fixes														
Total des produits	490 €	240 €	260 €	260 €	260 €	510 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €		3 700 €



CHARGES		PRODUITS	
Charges variables		Encaissements variables	
		CA sponsors	500 €
		CA bars	3 200 €
Charges fixes			
Flyers 5000 (10x15)	69 €		
Cartes de visite 100	10 €	Encaissements fixes	
Stickers (500)	117 €		
Herbergement site	360 €		
Affiches (100)	47 €		
Frais financiers	120 €		
Resp civile	432 €		
Google Play/an	25 €		
App Store/an	99 €		
Pub facebook	300 €		
Divers	2 100 €		
Agios			
Frais financiers CT			
Frais financiers LT		Variation stocks	
Amortissements			
Total charges	3 679 €	Total produits	3 700 €
Résultat d'exercice	21 €		



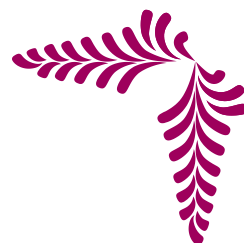
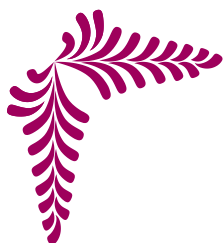
ANNEE N+2

INVESTISSEMENT	sept-19	TOTAL N+2
Total investissements	3 050 €	3 050 €
Annonce légale	190 €	
Frais d'immatriculation	250 €	
Rédaction des statuts	2 000 €	
Deux ordinateurs (Racheté à la VNC)	500 €	
Imprimante (Racheté à la VNC)	60 €	
Frais de dossier bancaire	50 €	

FINANCEMENT	sept-19	TOTAL N+2
Total financements	9 850 €	9 850 €
Apport Mathilde	1 250 €	
Apport Joris	3 100 €	
Apport Claire G	1 250 €	
Apport Claire T	1 250 €	
Prêt d'honneur BPI	3 000 €	

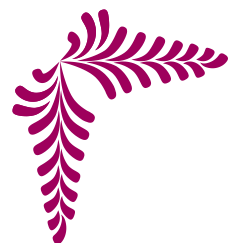
BACCHUS

DEPENSES	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	Dettes	Total
Dépenses														
TVA sur dépenses														
Charges variables														
Charges fixes														
Flyers 5000 (10x15)	23 €	23 €	23 €											69 €
Cartes de visite 100	10 €													10 €
Stickers (500)	39 €				39 €				39 €					117 €
Herbergement site	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €		360 €
Affiches (100)	47 €													47 €
Frais financiers	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €		120 €
Resp civile	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €		432 €
Google Play/an	25 €													25 €
App Store/an	99 €													99 €
Pub facebook	150 €	150 €												300 €
Divers	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €		1 800 €
TNS			307 €			307 €			307 €			307 €		1 228 €
Total des dépenses	619 €	399 €	556 €	226 €	265 €	533 €	226 €	226 €	572 €	226 €	226 €	533 €		4 607 €

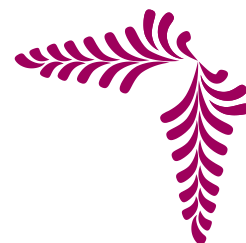


ENCAISSEMENTS	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	Créances	Total
TVA sur vente														
Encaissements variables														
CA grands sponsors	750 €						1 000 €							1 750 €
CA petits sponsors	540 €			720 €		280 €	720 €			720 €				2 700 €
CA affichage promotion	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €		3 360 €
CA BDE	40 €	40 €	40 €	60 €	60 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €		800 €
Encaissements fixes														
Total des produits	1 610 €	320 €	320 €	1 060 €	340 €	360 €	2 080 €	360 €	360 €	1 080 €	360 €	360 €		8 610 €

CHARGES		PRODUITS	
Charges variables		Encaissements variables	
		CA grands sponsors	1 750 €
		CA petits sponsors	2 700 €
		CA affichage promotion	3 360 €
		CA BDE	800 €
Charges fixes			
Flyers 5000 (10x15)	69 €		
Cartes de visite 100	10 €	Encaissements fixes	
Stickers (500)	117 €		
Herbergement site	360 €		
Affiches (100)	47 €		
Frais financiers	120 €		
Resp civile	432 €		
Google Play/an	25 €		
App Store/an	99 €		
Pub facebook	300 €		
Divers	1 800 €		
TNS	1 228 €		
Agios			
Frais financiers CT			
Frais financiers LT	33 €	Variation stocks	
Amortissements			
Total charges	4 640 €	Total produits	8 610 €
Résultat d'exercice	3 970 €		



ANNEXE 8



	Règle de calcul	Assiette minimale	Montant des cotisations minimales
Indemnités journalières	40% PASS	15 691€	110€
Retraite de base	11,5% PASS	4 511€	801€
Invalidité-décès	11,5% PASS	4 511€	59€
Formation professionnelle au titre de 2016	Commerçant : 1 PASS 2016	38 616€	97€
	Commerçant+Conjoint collaborateur : 1 PASS 2016		131€